



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 septembre 2021



Cantine impayée : humiliation et stigmatisation n'ont pas leur place à l'école de la République

Stigmatisation et humiliation n'ont pas leur place dans l'école de la République. La FCPE condamne toute action d'une municipalité qui viserait à exclure des enfants de la cantine sous n'importe quel prétexte. La fédération se rangera toujours derrière les familles qu'elle représente et ira en justice à chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

Ainsi la FCPE s'indigne qu'un enfant de 7 ans ait été raccompagné par la police municipale chez lui pour cantine impayée et n'ait pu se rendre au restaurant scolaire de son école pour déjeuner. Les faits se sont déroulés à Saint-Médard-de-Guizières, en Gironde, le 10 septembre dernier.

Nous connaissons l'importance de la restauration scolaire qui est un temps éducatif et de socialisation..., et peut-être pour certains enfants, le seul repas équilibré de la journée.

Il est crucial d'accompagner les familles et non de les mettre à l'index.

La FCPE défend d'ailleurs depuis toujours la gratuité de la restauration, avec une prise en charge par l'Etat à l'image de la Suède et de la Finlande. Enfin, la FCPE salue la décision de la Défenseure des droits d'ouvrir une enquête : « Les enfants doivent être laissés à l'écart des conflits entre leurs parents et l'administration ».

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillemou :

06 82 81 40 82 /

fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)